



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 10 septembre
2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, PIAULET Christine, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C
SULLI Bruno représenté par DEBIAIS V

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°105

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (ACTIV FLASH) Volet 3 – DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal est informé que le conseil départemental s'est engagé dans une politique de développement territorial dénommé **ACTIV** : Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

En plus de la dotation attribuée à la commune de Naintré pour l'année 2020, le conseil départemental a octroyé **une subvention supplémentaire de 29 700€ afin de soutenir l'activité économique de proximité**. Ainsi, cette subvention doit concerner des travaux effectués par des entreprises du département de la Vienne. Jusqu'à trois dossiers de subvention peuvent être demandés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter cette subvention pour les opérations suivantes :

1) Condamnation de la verrière à l'ALSH

Ce bâtiment qui abrite l'ALSH est vieillissant et nous avons constaté que le colombage du pignon Nord-Est a subi les assauts du temps et le bois est complètement altéré créant une fragilité de l'ensemble.

Par ailleurs, la verrière insérée dans ce colombage constitue un apport important de chaleur en période de canicule.

Les travaux consistent donc à remplacer les éléments en bois altérés, supprimer 16 châssis fixes et créer un bardage bois extérieur et un parement en plaques de plâtre sur ossature métallique côté intérieur.

Le montant estimatif de ces travaux est de **11 750,00 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention <u>ACTIV FLASH</u> sollicitée:	9 400,00 €
-Fonds propres :	2 350,00 €
Total	11 750,00 €

2) Révision de la toiture de l'école Joliot Curie (ancien bâtiment)

Les travaux consistent en la réfection de la toiture en ardoise située sur le versant Nord. En effet, cette partie de couverture du bâtiment d'origine de l'école présente des désordres liés au vieillissement de la couverture. Il s'agit donc de faire une révision complète de la toiture en remplaçant les crochets d'ardoises absents, en remplaçant ou remplaçant une partie des ardoises et en refaisant les zincs des cheminées.

Le montant estimatif de ces travaux est de **8 333,00 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention <u>ACTIV FLASH</u> sollicitée:	6 650,00 €
-Fonds propres :	1 683,00 €
Total	8 333,00 €

3) Travaux centre Paul Eluard

Le centre Paul Eluard est actuellement utilisé par plusieurs associations notamment par l'ADMR et par la médecine de prévention. Ce sont des locaux peu fonctionnels compte tenu de l'usage, en particulier pour l'ADMR dont le personnel est présent quotidiennement. Une nouvelle répartition des espaces est donc nécessaire pour fournir de bonnes conditions de travail à ce service de proximité essentiel pour le territoire.

Par ailleurs, les locaux sont vieillissants et ont besoin d'un rafraîchissement et d'une sécurisation des abords.

Le montant estimatif de ces travaux est de **42 000 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention <u>ACTIV FLASH</u> sollicitée:	13 650,00 €
-Fonds propres :	28 350,00 €
Total	42 000,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que les plans de financement tels que présentés et de solliciter la subvention ACTIV FLASH.

VU la nécessité d'effectuer les travaux mentionnés ci-dessus,

VU les coûts estimatifs des travaux,

Considérant que le Département peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la dotation ACTIV FLASH,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux décrits ci-dessus ;
- approuve les plans de financement ci-dessus permettant à M. le Maire de déposer les demandes de subvention ACTIV FLASH auprès du Département ;
- charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE**POUR : 23****ABSTENTIONS : 6**

de C PIAULET, N ROBIN, V DEBIAIS,
F ROYER et de B MASSONNEAU et
B SULLI par pouvoir

Publication en mairie le : **23 SEP. 2020**

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

23 SEP. 2020

AR PREFECTURE

086-218801748-20200917-105_D2020-DE
Reçu le 23/09/2020